



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 058-200067890-20231130-004_8_2023-BF

S'LO

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°004-8-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°2 –
Budget annexe Locaux commerciaux**

Date de convocation : 17/11/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 36

- Titulaires : 34

- Suppléants : 2

Absents : 14

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA ;

Pouvoirs : Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIERE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°019-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe Locaux commerciaux 2023 ;

Considérant qu'une ouverture de crédits en investissement est nécessaire au chapitre 20 et qu'une diminution du chapitre 23 permet d'équilibrer la section ;

Considérant qu'une ouverture de crédit en fonctionnement au chapitre 011 est nécessaire pour permettre le règlement d'une facture importante pour l'entretien d'un bâtiment. La section est équilibrée grâce à une diminution des chapitres 74 et 67.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux commerciaux comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023


Publié le 14/12/2023

S²LO

ID : 058-200067890-20231130-004_8_2023-BF

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section d'investissement				
Chap 20 - Art 2033 - Frais d'insertion		720,00 €		
Chap 23 - Art 2313 - Constructions	720,00 €			
Total section d'investissement	720,00 €	720,00 €	- €	- €
Section de fonctionnement				
Chap 74 - Art 74751 - Subvention du GFP de rattachement				3 500,00 €
Chap 011 - Art 61558 - Autres biens mobiliers		4 300,00 €		
Chap 67 - Art 673 - Titres annulés	800,00 €			
Total section de fonctionnement	800,00 €	4 300,00 €	- €	3 500,00 €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT

Le secrétaire,

Christine PIN